



Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le 08 MARS 2024

ID : 033-213302078-20240307-DELIB202414-DE



## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 MARS 2024

**DELIBERATION 2024.14 – FONDS VERT : DEMANDE DE SUBVENTION – ILOTS DE  
FRAICHEUR, RENATURATION DES SOLS ET ESPACES URBAINS**

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	29 FEVRIER 2024
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	7 MARS 2024
Conseillers présents	23	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	28	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	5	Secrétaire de séance	Clément MEZERGUE – Conseiller

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint	X			
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint	X			
GLIZE Caroline, Adjointe	X			
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
CARO Chantal, CM	X			
GIRARD Philippe, CM	X			
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
PRUVOST Gilles, CM		X		Philippe GIRARD
BEAUCHENE Natacha CM		X		Caroline GLIZE
DIRHEIMER Thierry, CM	X			
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM	X			
LARGOUET Karyn, CM		X		Joel MASSY
GANNE Arnaud, CM	X			
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM	X			
VIDORRETA Virginie, CM		X		Delphine FLOIRAT
MEZERGUE Clément, CM	X			
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM				
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM		X		Sophie CARRERE
BOISSEAU Marc, CM	X			
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM			X	

Mairie d'Izon

207, avenue du Général de Gaulle

Tél. 05 57 55 45 46 - [contact@izon.fr](mailto:contact@izon.fr)

[www.izon.fr](http://www.izon.fr)



**Délibération 2024.14**

**FONDS VERT : DEMANDE DE SUBVENTION – ILOTS DE FRAICHEUR,  
RENATURATION DES SOLS ET ESPACES URBAINS**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la démarche liée au plan paysage de la commune qui a été présentée en fin d'année 2023 et la déclinaison des plans d'action,

Vu l'action 3.2.2 visant à favoriser l'identité des hameaux et lotissements en réalisant des îlots de fraîcheur et des jardins de pluie et dans son action 2.3.2 de mettre en place une politique de l'arbre en ville,

Vu l'appel à projets proposé dans le cadre du fonds vert en lien avec l'agence de l'eau, concernant la réalisation d'action de renaturation grâce aux solutions fondées sur la nature (végétalisation, régulation hydraulique ou encore aménagement de parcs et jardins), permettant le financement jusqu'à 80 % du montant hors taxes du projet pour les projets déposés,

Considérant le haut niveau d'enjeux environnementaux sur le territoire communal, et notamment la complémentarité entre le Plan Paysage et la renaturation des sols et espaces urbains en participant à la création, la restauration, la gestion écologique de parcs et jardins et la végétalisation des espaces publics.

Vu l'étude d'opportunité et financière établie, chiffrant cette étude à 590 136,55 € hors taxes,

Vu le plan de financement suivant:

<b>SOURCES DE FINANCEMENT</b>	<b>TAUX</b>	<b>MONTANT HT</b>
Fonds vert	80 %	472 109,24 €
<b>Sous-Total financement public (80 % maximum)</b>	<b>80%</b>	<b>472 109,24 €</b>
Autofinancement	20 %	118 027,31 €
<b>TOTAL FINANCEMENT OPERATION (HT)</b>	<b>100 %</b>	<b>590 136,55 €</b>

Vu l'avis favorable de la commission Ressources du 29 février 2024,

Il est proposé au conseil :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer le dossier de candidature pour le fonds vert visant à financer des solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur la renaturation des villes et villages portant sur la réalisation d'ilots de fraîcheur et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Madame Caroline GLIZE, Adjointe au Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 28 Pour, 0 contre, 0 Abstention

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de candidature pour le fonds vert visant à financer des solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur la renaturation des villes et villages portant sur la réalisation d'ilots de fraîcheur et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Publiée le

Fait à Izon, 9 février 2024

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,



Clément MEZERGUE

Laurent de LAUNAY.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.